

# INDEMNITES JOURNALIERES (I.J. HOSPI)

I.J. HOSPI vous permet de bénéficier d'indemnités journalières hospitalisation et de forfaits

I.J. HOSPI 1 - 2 - 3 - 4

## LES GARANTIES I.J. HOSPI 1 - 2 - 3 - 4

I.J. HOSPI vous permet, en cas d'hospitalisation médicale et chirurgicale, de percevoir des indemnités journalières plus des forfaits en cas de fractures, entorses ou brûlures.

**Les forfaits sont versés, qu'il y ait hospitalisation ou non** (exemple : vous avez une fracture simple du bras ou une entorse. Vous êtes hospitalisé moins d'une journée et rentrez chez vous avec un plâtre ou une attèle. Vous percevez, au titre de la fracture ou de l'entorse, le forfait prévu en fonction du niveau (voir ci-dessous).

### Indemnités Journalières Hospitalisation

I.J. HOSPI 1	I.J. HOSPI 2		I.J. HOSPI 3	I.J. HOSPI 4
15 €	25 €	Du 1 <sup>er</sup> au 45 <sup>ème</sup> jour	40 €	50 €
30 €	50 €	Du 46 <sup>ème</sup> au 365 <sup>ème</sup> jour	80 €	100 €

**+ des forfaits en cas de fractures - foulures - brûlures que vous soyez hospitalisé(e) ou non**

### FRACTURES

150 €	300 €	Crâne	900 €	1500 €
120 €	230 €	Hanche - Bassin - (sauf coccyx)	700 €	1150 €
90 €	180 €	Cuisse - Jambe - Cheville - Talon	550 €	900 €
75 €	150 €	Bras - Coude - Avant-bras - Poignet	450 €	760 €
50 €	120 €	Cou - Tronc	350 €	550 €
30 €	80 €	Rotule - Clavicule - Omoplate	230 €	380 €
10 €	20 €	Autres fractures	50 €	80 €

### FOULURES

50 €	230 €	Colonne vertébrale	700 €	1150 €
30 €	150 €	Hanche	450 €	770 €

### BRULURES

50 €	230 €	Au 3 <sup>e</sup> degré à plus de 15% de la surface du corps	790 €	1150 €
50 €	230 €	Au 3 <sup>e</sup> degré à plus de 50% de la surface du corps	700 €	1150 €
25 €	120 €	Au 3 <sup>e</sup> degré à plus de 4% de la surface du corps	350 €	580 €

### COTISATIONS / MOIS du 01.03.2015 au 31.12.2016

I.J. HOSPI 1			I.J. HOSPI 2			AGE	I.J. HOSPI 3			I.J. HOSPI 4		
Seul	Couple	Fam.	Seul	Couple	Fam.	Age limite de garantie : 80 ans	Seul	Couple	Fam.	Seul	Couple	Fam.
4 €	6 €	7 €	6 €	9 €	11 €	Moins de 40 ans	10 €	16 €	21 €	12 €	21 €	26 €
5 €	7 €	8 €	7 €	12 €	13 €	de 40 à 49 ans	11 €	19 €	23 €	14 €	24 €	30 €
6 €	9 €	11 €	12 €	19 €	22 €	de 50 à 59 ans	19 €	32 €	37 €	23 €	40 €	46 €
7 €	11 €	-	15 €	23 €	-	de 60 à 65 ans	25 €	43 €	-	32 €	55 €	-
11 €	17 €	-	18 €	31 €	-	de 66 à 70 ans	30 €	53 €	-	38 €	67 €	-
17 €	28 €	-	32 €	55 €	-	de 71 à 75 ans	54 €	95 €	-	66 €	117 €	-

(Couple = 2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant)

L'âge est calculé sur le conjoint le plus **jeune**, par différence de millésime.  
Ex. : Année 2014 - Année de naissance 1984 - Age retenu : 30 ans.

Les indemnités sont divisées par 2 pour les enfants de moins de 16 ans.

Les enfants sont garantis jusqu'au 31.12 de leur 20<sup>ème</sup> anniversaire ou de leur 23<sup>ème</sup> anniversaire s'ils poursuivent leurs études et sont fiscalement à charge.

Au delà de 60 ans du souscripteur, la garantie famille est automatiquement transformée en garantie couple ou personne seule.  
Les indemnités sont payables dès le 1<sup>er</sup> jour en cas d'hospitalisation accident. Idem en hospitalisation maladie si l'hospitalisation est supérieure à 3 jours.  
Les indemnités journalières hospitalisation sont payables pendant un maximum de 365 jours.

Cette notice n'a qu'une valeur explicative. Seuls votre bulletin d'adhésion et les conditions générales qui y sont annexées font loi entre les parties